



Départ d'un associé gérant

Par **Damien6901**, le **29/05/2008** à **17:08**

Bonjour a tous
je vien sur se forum aujourd'hui afin de trouver conseils.
Voila le probleme: je vien de créer avec deux associés, dont un co-gérant avec moi, une société. Hors l'associé co-gérant vient de quitté l'entreprise. je voudrai donc savoir si il a le droit de recréer une société concurente et si oui dans quelles conditions. je souhaite savoir tous sa car je veut etre en position de pouvoir me retourner

Par **frog**, le **26/06/2008** à **04:52**

[citation]Hors l'associé co-gérant vient de quitté l'entreprise.[/citation]
C'est à dire ? Qu'est-il advenu de ses parts sociales ?